

FORMATION ADR 1.3 : MARCHANDISES DANGEREUSES (CLASSES 2 À 9 - SAUF 7)



L'employeur doit prendre les dispositions nécessaires afin que toutes les personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses, selon l'ADR (accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) soient formées.

Cette obligation est mentionnée au chapitre 1.3 de l'ADR, et concerne les personnes employées par des entreprises, dont l'activité comporte des opérations d'expédition, d'emballage, de chargement, de remplissage, de déchargement et/ou de transport de marchandises dangereuses. Elle est également applicable pour les sociétés qui produisent des déchets dangereux.

Extrait du Chap.1.3.2.2 de l'ADR : « Le personnel doit avoir reçu une formation détaillée, exactement adaptée à ses fonctions et responsabilités, portant sur les prescriptions de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses. »

Il est également mentionné qu'elle doit être complétée périodiquement, par des cours de recyclage pour tenir compte des changements intervenus dans la réglementation ADR, ou pour toute nouvelle embauche de personnel n'ayant pas participé à la formation ADR 1.3.

OBJECTIFS DE LA FORMATION >



OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Conditionner les marchandises selon les prescriptions de l'ADR chapitre 1.3



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de l'action de formation, les stagiaires sont capables de :

- Réaliser ou vérifier le marquage et l'étiquetage des colis
- Appliquer les mesures de sécurité lors de la manutention
- Rédiger des documents de transport sous la responsabilité d'une personne habilitée
- Charger les marchandises
- Placarder les véhicules
- Contrôler la présence des EPI obligatoires dans l'unité de transport



DURÉE

1 jour
soit 7 heures de formation



DATE

Voir les dates disponibles
avec FFT Formation
ou sur le site de réservation.



LIEU

En entreprise ou lieu choisi par le
client en accord avec FFT Formation.



PUBLIC VISÉ

Responsables et assistants des
services transport et logistique,
responsables d'exploitation et
responsables expéditions.
Conducteurs routiers transportant
des MD sous les seuils
du 1.1.3.6 de l'ADR.

DESCRIPTION DE LA FORMATION :

Prérequis : Aucun niveau requis à l'entrée de la formation.

Modalités et délai d'accès : réservation via le site internet : www.fft-formation.fr, par mail : contact@fft-formation.fr ou par téléphone 06 07 60 45 44.

Support(s) pédagogique(s)

- Les supports de formation seront remis aux stagiaires à l'issue de la formation sous format papier ou numérique. Chaque diapositive est numérotée.

Modalités d'évaluation

- Évaluations écrites sous forme de QCM et d'exercices.

Sanction

- Cette formation donnera lieu à la remise d'un certificat de réalisation.

Langue : Formation dispensée en français.

Méthodes mobilisées :

- **Modalité pédagogique :** présentiel.
- **Intervenant :** Conseiller sécurité agréé.
- **Méthodes pédagogiques :** Le formateur FFT Formation s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des stagiaires, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et de celle des stagiaires.
- **Moyens matériels :** Le client mettra à la disposition de l'intervenant une salle conforme pour l'accueil des stagiaires. Le formateur apportera un vidéoprojecteur, un PC portable et un livret de cours.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), FFT FORMATION peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, FFT FORMATION mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Contexte Réglementaire

2. Prescriptions générales de la réglementation

- A. Classification des matières dangereuses
- B. Marques additionnelles
- C. Les CLP (*Classification, Labelling, Packaging*)
- D. Fiches de données de sécurité (FDS)

3. Fonctions, responsabilités et obligations des intervenants

- A. Expéditeur
- B. Transporteur
- C. Destinataire
- D. Chargeur
- E. Emballeur
- F. Remplisseur
- G. Déchargeur

4. Emballages

- A. Groupe d'emballages
- B. Marquage et étiquetage

5. Transport des matières dangereuses

- A. Exemptions
- B. Règle des 1000
- C. Documents de bord
- D. Placardage des véhicules
- E. Codes tunnels
- F. Circulation

6. Sécurité et procédure

- A. Equipement de protection individuelle
- B. Extincteurs
- C. Procédure d'urgence
- D. Stationnement

7. Recyclage et suivi de la sensibilisation

Evaluation des acquis



Credit image: © Adobe Stock



TARIFS : 930 €

Tarif indicatifs H.T. en euros au 1^{er} Juin 2023. TVA 20% en sus.
Tarif hors hébergement, frais kilométriques et repas du formateur.

RÉSERVATION
EN LIGNE



CONTACTS COMMERCIAL, PÉDAGOGIQUE, ADMINISTRATIF & HANDICAP :



-  **06 07 60 45 44**
-  **contact@fft-formation.fr**
-  **www.fft-formation.fr**

5 rue des Primevères - 85140 SAINTE-FLORENCE

SARL au capital de 3000€ - Siret 909 579 815 00012 - APE : 8559A - RCS 909 579 815 La Roche sur Yon - TVA Intra. FR 59909579815

Prestataire de formation enregistré sous le n° 52850244885 auprès du Préfet des Pays de la Loire (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) et certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie "Actions de Formation".